

Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale¹

CF: 2098

Nom de l'établissement : CMP Valavran

Adresse de l'établissement: Rte de Valavran 33

Date dernière mise à jour: 12.01.2016

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
Sous-sol	Cage d'escalier	Carton d'amiante derrière le panneau électrique	2009	Assaini
Sous-sol	Chaufferie	Porte coupe-feu séparant la salle 02 & 03	2018	
Sous-sol	Salle 03	Tuyau en Eternit	2018	

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.